

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Première session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS¹

**DOSSIER N°013 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-022/PRES
DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT
SIGNE LE 12 JUILLET 2021 ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE BNP PARIBAS FORTIS SA/NV, POUR
LA REALISATION DU PROJET DE MOBILITE URBAINE
DU GRAND OUAGA (PMUGO)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense
et de la sécurité (CAEDS) par le député **Lassina OUEDRAOGO**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 03 juin de 11 heures 54 minutes à 12 heures 50 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Oumarou SAWADOGO, Président de ladite Commission. Cette séance avait pour objet de donner l'avis de la Commission sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-022/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement, signé le 12 juillet 2021 entre le Burkina Faso et la Banque BNP Paribas Fortis SA/NV, pour la réalisation du projet de mobilité urbaine du Grand-Ouaga (PMUGO).

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis, a désigné le député Lassina OUEDRAOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires au cours des travaux de la CAEDS :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

I.1. De l'audition du gouvernement

Le gouvernement, représenté par le Colonel major Omer BATIONO, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- contexte et justification du projet ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet ;
- description technique du projet ;
- conditions du financement du projet.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Du débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté sur :

- les raisons qui justifient l'acquisition des 200 bus avant la réalisation des infrastructures notamment de voirie, ce qui est susceptible d'entraîner des difficultés dans la mise en œuvre du projet ;
- les modalités de réalisation des infrastructures du projet ainsi que la prise en compte du plan de réinstallation des personnes affectées ;
- la prise en compte des aspects liés à la sécurité nationale dans le présent projet ;
- la construction de parking dans la ville de Ouagadougou qui demeure l'une des principales causes du problème de la mobilité urbaine dans le présent projet ;
- les mesures envisagées dans le projet au profit des populations de Ouagadougou résidant en zones non loties ;

- la sensibilisation de la population à adopter les réflexes de transport en commun au Burkina Faso ;
- la notion de « Grand Ouaga » employé dans le projet ;
- la prévision d'un mécanisme de suivi rationnel du projet ;
- la nécessité d'associer à ce projet, la déconcentration des services publics pour plus d'efficacité .

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Lassina OUEDRAOGO, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- décongestionner le trafic dans le grand Ouaga ;
- réduire considérablement les accidents de circulation ;
- diminuer la pollution de l'air et d'améliorer le cadre de vie.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Président

Le Rapporteur

Oumarou SAWADOGO

Lassina OUEDRAOGO

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	SAWADOGO Oumarou	RPF
2.	NOBA Seydou	FVR
3.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	RPF
4.	BAYALA Roland	OSC
5.	KOUMSONGO Mohamed Auguste	OSC
6.	OUEDRAOGO Lassina	OSC
7.	THIOMBIANO Y. F. Harold	RPF
8.	COULIBALY Sibiri	FDS
9.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS
10.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
11.	TIAO B. Luc Adolphe	PP
12.	DIALLO Ousmane	PP
13.	BOUDA Harouna	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	DEMBELE/SANON Julienne	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA M Diane Clotilde	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison